



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE
PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 048-214801326-20240402-02042024-AR



ARRÊTÉ OCTROYANT UNE PERMISSION DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande en date du 26 mars 2024, par laquelle l'Auberge Saint-Jacques – Eurl Manin Julie représentée par Madame MANIN Julie, sis 3, Place du Breuil à Saint-Alban-sur-Limagnole sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce 3, Place du Breuil (Extension de la terrasse existante),

ARRETE

Article 1^{er} : L'Auberge Saint-Jacques représentée par Madame MANIN Julie sise 3 Place du Breuil se voit autoriser l'occupation du domaine public communal en vue d'exercice de son commerce selon les modalités suivantes figurant au plan annexe :

- Extension de la terrasse située en façade de l'établissement figurant au plan cadastral sur la parcelle AE4, extension constituée par des éléments démontables occupant sur le domaine public communal une largeur de 0,75 mètres sur une longueur de 8,50 mètres.
- Installation d'équipements mobiliers (tables, chaises, parasols), l'emprise correspondant sur le domaine public communal constituant une zone s'étendant sur une longueur de 7,50 mètres le long de la limite de la parcelle AE49 depuis la limite de propriété avec la parcelle AE210 et sur une largeur de 11,90 mètres reliant l'angle de l'extension de la terrasse.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquant pour une durée de 6 mois du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE
PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 048-214801326-20240402-02042024-AR



Article 4 : La présente autorisation annuelle est révoquée à tout moment, en cas de non-respect des prescriptions par le permissionnaire, ou pour toute autre motif d'intérêt général.

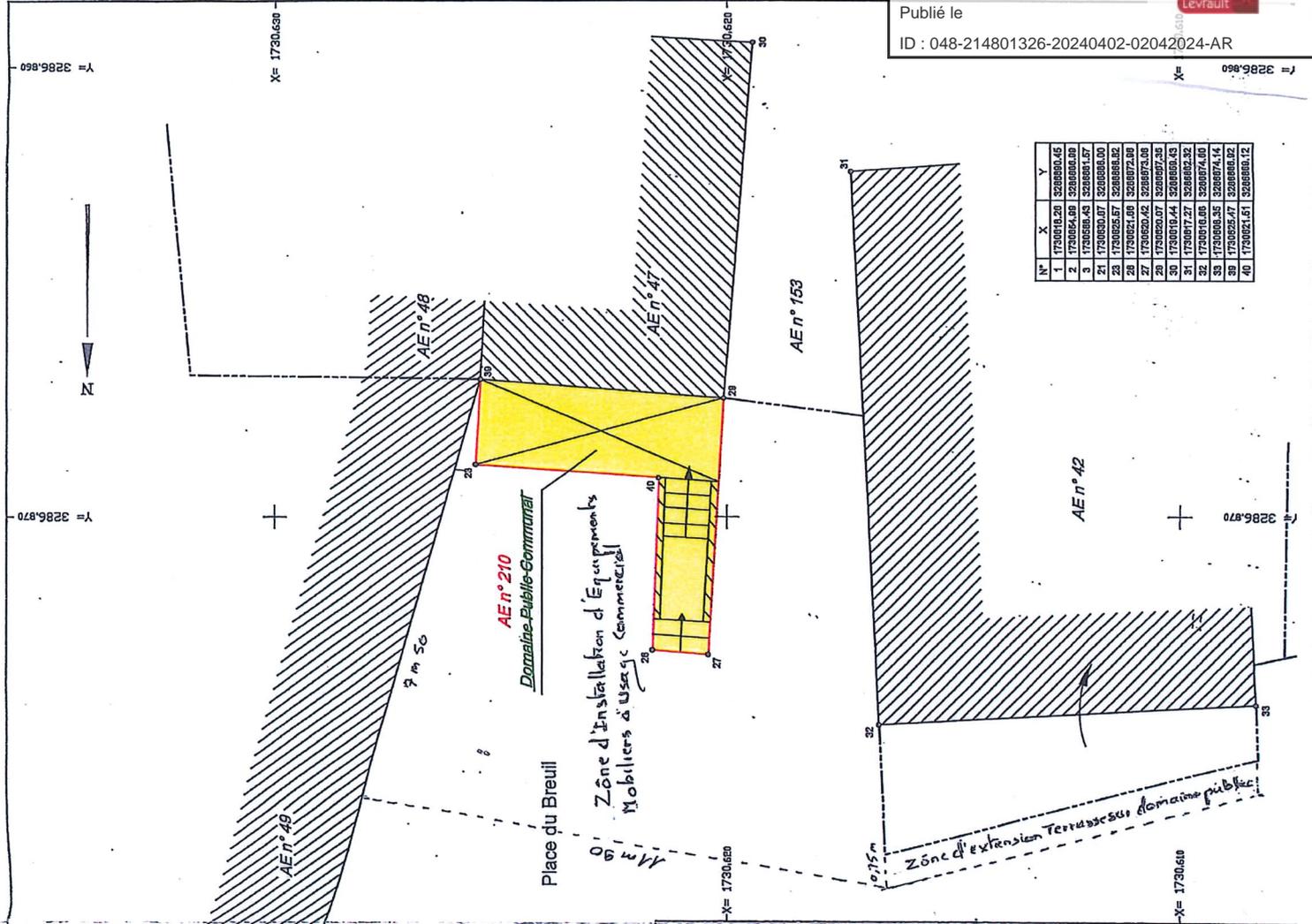
Article 5 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Préfet de la Lozère,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole,
- Monsieur le Chef du Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,
Le mardi 02 avril 2024.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER



N°	X	Y
1	1730016.20	3286804.45
2	1730064.09	3286804.09
3	1730088.43	3286811.67
21	1730030.07	3286806.00
23	1730025.67	3286866.82
28	1730021.09	3286872.00
27	1730020.42	3286873.00
29	1730020.07	3286897.35
30	1730016.44	3286850.43
31	1730017.27	3286852.43
32	1730016.05	3286874.00
33	1730008.35	3286874.14
39	1730025.47	3286866.82
40	1730024.51	3286868.12

LEGENDE :

- +
- Application cadastrale
- AE n° 47 Référence cadastrale
- Limite de cession
- 12 e Point numérotique
- Partie du Domaine Public Communal cédée aux Consorts BRUN (S = 16 m²)

NOTA : Les limites obtenues par application du plan cadastral (Application cadastrale) ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le devenir elles devront faire l'objet d'une opération de bornage contradictoire.

Système de coordonnées planimétrique rattaché dans le système RGF 99 - CC 44

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

COMMUNE DE SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE

Section AE - Domaine Public Communal

PLAN D'ARPENTAGE

Echelle 1 / 100

Indice	Date	Dossier N° 237 / 19
0	7 novembre 2019	Relève sur le terrain
1	8 novembre 2019	Etablissement du document
2	2 décembre 2019	Mise à jour numérotation cadastrale



SARL GUY BOISSONNADE - FLORENT ARRUFAT
 Géomètres Experts Foncier DPLG Associés
ORDRE DES GEOMETRES - EXPERTS
 6 Bd Billards 48000 LANGEAC - Tél : 04 66 65 69 78
 27 Rue de la République 48000 LANGEAC - Tél : 04 66 65 69 78
 Fax : 04 66 65 69 78
 e-mail : Bureau@bar-geometa.fr